

**COVID19**  
**COPIL Soins de Proximité des Vosges (CDSP 88)**

**Compte-rendu de la séance du 29 mai 2020**

**de 15 heures à 16 heures**

*Audioconférence*

*CR- Mme Audrey NOACCO*

**ETAIENT PRESENTS**

Mme Francine CABLE (DT 88)

Mme Gladys CAPELLA (MSA)

Dr Alain COUVAL (DT 88)

Mme Nadine DELAPLACE (Présidente de l'URPS des Infirmiers)

Dr Xavier GRANG (URPS ML GE)

Mme Audrey NOACCO (URPS ML GE)

M. David PAYET (PTA)

Dr Lionel PETITJEAN (CDO Pharmaciens) et un autre Représentant du CDOP

Mme Isabelle RIBS (Service des soins de proximité – DT 68 -ARS GE)

Un Représentant de l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes

Un Représentant de l'URPS des Pharmaciens

Une Représentante de l'URPS des Sages-Femmes

Un Représentante du Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers

Un Représentant du Conseil Départemental

**NOTES DE SEANCE**

---

La réunion est animée par le **Docteur Alain COUVAL**, Directeur Territorial Adjoint des Vosges de l'ARS Grand Est.

**I. Limitation d'accès aux soins de kinésithérapie dans certains ETS :**

Les autorisations d'accès en établissements sont de la responsabilité des directeurs.

**La Représentante de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes** ne comprend pas que ses confrères ne soient pas autorisés à intervenir en nombre en EHPADs.

**Le Docteur Xavier GRANG**, Représentant de l'URPS des Médecins Libéraux, pense que certains directeurs annulent les soins des MK quand bien même lesdits soins sont prescrits par les médecins. Il s'agit là d'une perte de chance pour le patient. De fait, les directeurs doivent impérativement en prendre conscience.

En 1 mois et demi de confinement, certains patients ont perdu la totalité des bienfaits de la kinésithérapie ; ce qui est vraiment préjudiciable.

## II. Point sur les EPI :

- La distribution des masques fonctionne bien via *Distrimasques*
- Il y a toutefois toujours les soucis avec les surblouses « sacs poubelles » mais cela fonctionne quand même correctement.

## III. Protection Maternelle et Infantile :

- Les équipes PMI reprennent les visites à domicile pour les familles en difficultés. Les visites pour nourrissons ont également repris.
- Les consultations du planning familial sont uniquement organisées sur rendez-vous. A Epinal, ces consultations n'ont lieu que les vendredis et Remiremont, uniquement les vendredis après-midi au Centre Hospitalier

## IV. Point sur les difficultés rencontrées par les Infirmiers :

**Madame Nadine DELAPLACE**, Présidente de l'URPS des Infirmiers, n'a pas de problématiques particulières à nous signaler.

**La Représentante de l'Ordre des Infirmiers** en revanche (*mais à titre anecdotique*) questionne par rapport au fait que certains employeurs obligeraient les IDE à faire des tests de dépistage sur eux-mêmes.

**La Représentante du Conseil Départemental de l'Ordre des Pharmaciens des Vosges** demande ce qu'il est des dépistages et recommandations des EPI pour les infirmiers libéraux ? En effet, la doctrine n'est pas claire. S'agit-il d'une dotation par les laboratoires ou d'une dotation par les pharmaciens ?

## V. Questions diverses :

**Le Docteur Alain COUVAL**, Directeur Territorial Adjoint des Vosges de l'ARS Grand Est, interroge l'URPS ML Grand Est sur la réticence des médecins à prescrire des tests PCR.

Le **Docteur Xavier GRANG** lui répond que, dans le Grand Est, les médecins n'ont pas cette vision. Il n'y a, selon lui, aucune réticence.

Toutefois, souvent, la clinique prime sur le test sachant qu'il y a 30 % de faux positifs.

En parallèle, des patients peuvent être testés positifs car il y a des restes d'ARN.

Ce serait donc beaucoup plus simple de déclarer directement lorsqu'il y a des signes cliniques claires, sans forcément passer par un test.

Ceci a été remonté à Monsieur Nicolas REVEL, Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

La durée d'arrêt de travail est 8 jours maximum (apparemment 10 jours suffisent pour les soignants et non 14 jours).

⇒ La Direction Territoriale des Vosges de l'ARS GE souhaite que ce message soit relayé par l'URPS ML GE.

Le **Docteur Xavier GRANG** insiste sur la difficulté de recenser les « *cas hautement à risque* »

→ Il n'y a, une fois encore, pas de doctrine claire sur laquelle s'appuyer.

**Madame Gladys CAPELLA**, Responsable Adjointe - Pôle Santé – Mutualité Sociale Agricole, demande pourquoi ne pas utiliser la liste du Haut Conseil de Santé ?

Le **Docteur Alain COUVAL** lui répond que cette liste est « *trop large* ».

Dans les faits, il est nécessaire de faire une priorisation car les pharmacies n'auront pas assez de masques pour tous.

**La Représentante du Conseil Départemental des Vosges** intervient à son tour et s'interroge sur le circuit de distribution des masques et des autres EPI ?

Le **Docteur Alain COUVAL** nous explique que les structures doivent se mettre en ordre de marche pour reprendre un circuit d'approvisionnement qui leur appartient.

Nous sommes par ailleurs informés du retour des chenilles processionnaire sur tout le département : attention à l'augmentation du nombre de consultations chez les médecins généralistes !

La prochaine réunion du Comité Départemental des Soins de Proximité des Vosges se tiendra, dans 15 jours, en l'occurrence, le **vendredi 12 juin 2020 à 15 heures**.